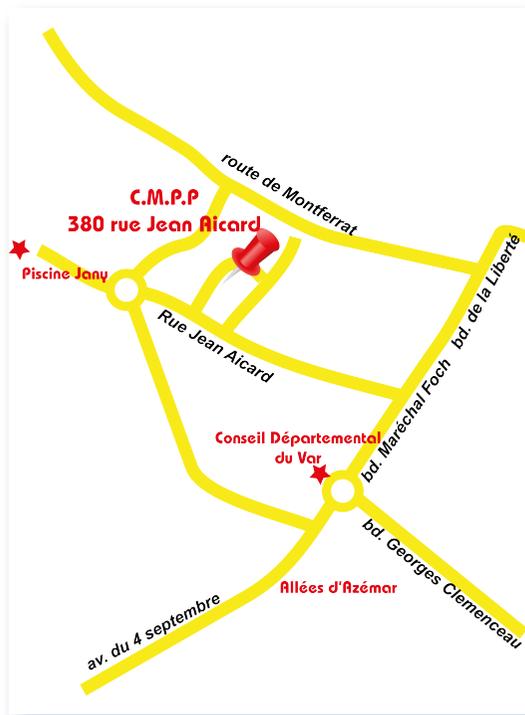


Aller au C.M.P.P



Le C.M.P.P est un service de l'Association
Départementale des Pupilles de l'Enseigne-
ment Public du Var (AD-PEP83)
<http://pep83.org>



L'équipe du C.M.P.P

Directeur

Chef de service

Médecin spécialisé

Assistant de service social

Agent administratif

Orthophoniste

Psychologue

Neuropsychologue

Psychomotricien

Enseignant spécialisé

Educateur spécialisé

Agent de service général

Partenaires

- ❖ L'Education Nationale.
- ❖ Le Conseil Départemental du Var.
- ❖ L'inter-secteur de pédopsychiatrie.
- ❖ Le secteur social (ASE, PJJ).
- ❖ Le secteur libéral (médecin et para-médicaux).
- ❖ Les associations locales d'aide et d'accompagnement familial.



C.M.P.P

Jacques Merlan

le
Centre
Médico
PsychoPédagogique
Draguignan

s'adresse :

- ❖ Aux enfants et jeunes de 5 à 20 ans susceptibles de bénéficier d'un accompagnement médical, psychothérapeutique, psychomoteur, orthophonique ou d'une aide à dominante pédagogique.
- ❖ Aux familles qui effectuent l'inscription au centre et consultent de leur propre initiative.



Consultation sur rendez-vous, de 8h00 à 18h00
du lundi au vendredi

380 rue Jean Aicard - bât. 6 - B.P. 189
83005 DRAGUIGNAN Cedex
☎ : 04 94 68 31 61
secretariat.cmpp@pep83.org

Objectifs

- ❖ Diagnostic et accompagnement des enfants présentant des troubles psychiques, psychologiques, du comportement ou des troubles instrumentaux. Consultations ambulatoires (sans hospitalisation).
- ❖ Accompagnement de l'enfant en préservant le maintien dans son milieu familial, scolaire ou professionnel et social.



Actions

- ❖ **Les médecins spécialisés** assurent les entretiens préliminaires et coordonnent les bilans, les projets et le suivi thérapeutique. Ils établissent les certificats médicaux nécessaires à la prise en charge financière par l'Assurance Maladie.
- ❖ **Les psychologues** réalisent des évaluations psychologiques et accompagnent les enfants dans leur développement affectif et relationnel en assurant notamment des suivis psychothérapeutiques. Ils proposent également des thérapies familiales.



- ❖ **Les psychomotriciens** réalisent des bilans et des thérapies à médiation corporelle.
- ❖ **Le neuropsychologue** réalise des bilans et établit un profil cognitif. Il met en place des séances de rééducation cognitive.
- ❖ **Les enseignants spécialisés** favorisent l'accès de l'élève aux apprentissages. Ils créent et/ou restaurent chez le jeune le désir d'apprendre et l'estime de soi afin qu'il puisse être un élève apprenant.
- ❖ **Les orthophonistes** préviennent, évaluent et rééduquent les troubles de la voix, de la parole, du langage oral et écrit.
- ❖ **L'éducateur spécialisé** accompagne le jeune et sa famille afin qu'il trouve sa place dans son environnement, scolaire et social.



Fonctionnement

Le C.M.P.P est agréé et conventionné par l'ARS.

Les soins font l'objet de demande d'entente préalable par l'établissement. L'établissement facture directement aux organismes d'affiliation. La prise en charge des frais de transport peut être prescrite par le médecin du C.M.P.P.

Inscription au C.M.P.P

Contact pour fixer un rendez-vous
04 94 68 31 61

- ❖ Forfait de 6 séances pour établir un diagnostic des besoins du jeune.
- ❖ Le médecin du C.M.P.P arrête un type de prise en charge avec les responsables légaux, sous réserve de l'ouverture des droits d'affiliation et de l'accord du médecin conseil de la caisse d'Assurance Maladie.

